

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2022- 25

**Date** : 29/09/2022

**Objet** : Demande d'autorisation de travaux dans la Réserve Naturelle Nationale des coussous de Crau par SPSE.

**Vote** : favorable avec réserves

### Contexte du projet

La demande présentée par la société Xsem pour le compte de la société SPSE concerne la réalisation de forages destinés à évaluer la pollution résiduelle résultant d'une fuite de pétrole dans un oléoduc traversant la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des coussous de Crau.

Cette fuite résultant de la rupture de l'oléoduc a entraîné en 2009 des pollutions de surface sur plusieurs hectares et de la nappe phréatique conséquentes.

La couche de terre polluée ayant été décapée et exportée en 2009 et 2010, son remplacement par des horizons superficiels issus de carrières proches a permis une reconstitution partielle du couvert végétal, qui reste néanmoins assez différent dans sa composition de l'habitat d'origine, prioritaire au sens de la directive « habitats » de 1992, certaines espèces structurantes, comme le thym ou le brachypode rameux restants absents ou rares.

Afin de contrôler la présence de pollutions résiduelles, la société SPSE demande l'autorisation de réaliser un ensemble de 10 forages (5 × 5 m de profondeur + 5 × 9 m de profondeur, diamètre : 18 cm) qui permettront différentes analyses.

L'impact attendu sur la faune et la flore de la RNN consiste principalement en la circulation et le stationnement des engins réalisant les sondages ; la durée de cette perturbation est estimée à une dizaine de jours, les travaux étant réalisés en hiver.

### Périmètre d'étude et inventaires

La description technique des travaux prévus occupe une part significative du document accompagnant la demande (pp 14 à 30 sur un document de 89 pp) tout comme la présentation des espèces à enjeux (pp 30 à 38) ; les protocoles d'étude ne sont pas détaillés et renvoient à l'étude réalisée par EGIS Environnement en 2011-2012, soit immédiatement après que la couche superficielle polluée ait été décapée.

Les bases de données existantes (Silene et Faune-PACA) n'ont donc pas été consultées alors qu'elles sont particulièrement riches sur la faune de la Réserve Naturelle.

De même, il n'est pas fait référence à la renaturation entreprise par l'IMBE en 2010 ayant pour objet des semis et des translocations de nids de fourmis moissonneuses (Messor) dans le but d'assurer une reconstitution de l'habitat steppique ; cette renaturation pourrait être impactée par un tassement du sol consécutif au passage des engins, notamment après un épisode pluvieux.

De plus, la plupart des végétaux remarquables cités sur l'habitat 6220.2 sont des espèces pionnières étant capables de coloniser les sols nus.

Les espèces végétales à enjeu auraient donc dû faire l'objet d'inventaires plus récents, en particulier :

- la Diplachné tardive, *Kengia serotina* (L.) Packer, 1960, espèce protégée régionale, UICN(FR) : LC
- la Stipe du Cap, *Stipellula capensis* (Thunb.) Röser & H.R.Hamasha, 2012, espèce Protégée Régionale, UICN(FR) : LC
- la Bufonie à feuilles étroites, *Bufonia tenuifolia* L., 1753, espèce remarquables des Bouches-du Rhône.

La Diplachné tardive et la Bufonie à feuilles étroites sont de floraison tardive et devraient être recherchées en fin d'année 2022 lors d'inventaires complémentaires automnaux.

L'aire d'étude (surface non précisée mais conséquente) et les protocoles d'inventaires ne sont pas précisés, renvoyant à l'étude d'EGIS. La terminologie utilisée pour définir les périmètres d'étude fait défaut ; on note la présence de 3 zones : la zone « d'investigations complémentaires » (surface impactée par la pollution = zone rouge ; le périmètre d'étude rapproché (zone jaune) et le périmètre d'étude éloigné (zone verte) mais nulle part ces périmètres sont définis et leurs surfaces mentionnées. Néanmoins, compte tenu des résultats, ceux-ci semblent refléter correctement la présence des espèces cibles au moment de la réalisation de l'étude d'EGIS, il y a donc 10 ans.

Aucun inventaire actualisé n'a été réalisé par Xsem.

### Impacts bruts

Ceux-ci apparaissent nuls ou faibles sur la base de la présence des espèces en 2011-2012 ; néanmoins, l'interprétation des cartes présentées pp 39-46 ne s'appuie sur aucune analyse solide permettant d'affirmer l'absence des espèces étudiées sur la zone impactée : outre que les investigations ont été réalisées immédiatement après le décapage du sol, les transects réalisés pour la scolopendre et la lycose sont situés hors de la zone perturbée ! Quant aux oiseaux et reptiles (lézard ocellé), l'interprétation des résultats repose sur une cartographie totalement hypothétique des « cantons » occupés par les couples de gangas catas, outardes canepetière, et oedichnemes criards, définis par des cercles ayant tous le même diamètre alors que la majorité des observations ont été réalisées hors de ces « cantons » hypothétiques.

La synthèse de ces observations est résumée p. 47 et fait apparaître un impact nul pour le ganga, l'alouette calandre, l'outarde canepetière, le lézard ocellé, le scolopendre et le criquet de Crau et faible pour l'oedichnème et la lycose, mais en 2012 seulement.

#### Synthèse des enjeux

Elle repose sur une analyse pseudo-scientifique des résultats des études 2011-12 à laquelle sont ajoutés des espèces non analysées plus haut : bupreste de Crau, faucon crécerellette, alouette calandrelle dont on ne sait pas sur quoi repose les interprétations données.

En conclusion, l'analyse des impacts bruts sur la zone impactée en 2009 donne des impacts faibles pour la lycose, modérés pour le bupreste, forts pour la calandrelle et l'oedichnème et majeurs pour le faucon crécerellette.

Compte tenu de l'absence de présentation de résultats pour le bupreste, la calandrelle et le crécerellette, ces interprétations sont sans valeur. Néanmoins, elles servent de base à une « évaluation de l'impact des investigations complémentaires » pp 49-55, titre incompréhensible qui se réfère sans doute à une évaluation des impacts des travaux et non pas aux investigations complémentaires menées par EGIS en 2011-12.

On trouve donc dans cette analyse des impacts « modérés » pour le criquet de Crau, totalement absent de la zone d'étude, « modérés » pour le bupreste, coléoptère lié aux onopordons présents dans les sols fortement enrichis en nitrates près des bergeries, « majeurs » pour le ganga cata et l'outarde canepetière pour lesquels il est dit pp 39-42 qu'ils sont absents de la zone impactée...

#### Mesures de réduction des impacts

MR1 : un surveillant travaux veillera notamment au respect du balisage et du plan de circulation des engins ;

MR2 : cette mesure mélange un plan de circulation des engins défini par une utilisation prioritaire des pistes existantes, l'utilisation de bâches de protection pour y déposer les carottes des sondages, le respect des calendriers biologiques (travaux à réaliser entre octobre et décembre 2021 !), le respect des horaires d'activités (pas de travaux entre 18 et 7 h), la réduction de l'envol de poussières.

Ces différentes mesures auraient gagné à être scindées pour plus de lisibilité.

La synthèse des impacts résiduels reprend l'analyse pseudo-scientifique sans intérêt présentée dans la synthèse des enjeux.

**Avis 2022-25** : Le CSRPN émet un avis favorable sous réserve de l'application des conditions suivantes :

- Actualiser les inventaires de 2011-2012 a minima par la consultation des bases de données existantes pour les oiseaux et des prospections ciblées sur les autres groupes d'animaux et de plantes, notamment celles à floraison tardive (bufonie et diplachné);
- Préciser les protocoles utilisés par EGIS en 2011-2012 conduisant à une absence d'impacts pour plusieurs espèces et revoir l'interprétation de ces résultats pour plusieurs espèces;
- Revoir la mise en forme du document pour le rendre conforme à la présentation des études réalisées dans le cadre de la séquence ERC.

\*Votants : 18 / favorable : 17 / défavorable : 0 / abstention : 1

**Le président du CSRPN : Gilles Cheylan**

